



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération n°22-03 du 15 mars 2022

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2021

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h06

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 26

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2021.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 20
- CONTRE :
- ABSTENTION : 6
- REFUS DE VOTE :

Fait à Rennes, le 15 mars 2022

La Directrice générale par intérim du Crous Rennes-Bretagne

Blandine LUCAS

15 Mars 2022

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

5



Procès-verbal du
14 Décembre 2021

Pour approbation



7, Place Hoche
CS 26 428
35064 Rennes Cedex

+332 99 84 31 11

CROUS de Rennes Bretagne

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 décembre 2021

En l'absence de M. Le Recteur, **M. Irland**, Vice-Président Etudiant, préside la séance qu'il ouvre à 10h10.

M. Amiard, Directeur Général du Crous Rennes-Bretagne, précise que les nouveaux étudiants élus lors des élections qui se sont déroulées du 6 au 10 décembre vont assister à la séance en tant que membres invités.

M. Irland, indique qu'un point 9bis a été ajouté à l'ordre du jour.

M. Amiard, procède à la vérification du quorum :

Présents : 10

Distribution des pouvoirs : 9

TOTAL : 19

M. Leroux, Chef de division de l'enseignement supérieur au rectorat, tient à remercier au nom de M. Le Recteur **M. Amiard**, nommé Directeur Général du Crous de Nantes à compter du 1^{er} janvier 2022, pour sa collaboration et son engagement tout au long de ces dernières années.

1. ACTUALITES

Mme Cousineau, Directrice de la vie de l'Etudiant, revient sur les élections étudiantes. La participation sur l'ensemble de l'académie est de 5.86% soit une légère baisse par rapport aux précédentes élections. Même si la Bretagne a un des meilleurs taux de participation de France, cela reste décevant. Pour le collège Côtes d'Armor/Ille et Vilaine, la participation est de 5.73% et pour le collège Finistère/Morbihan 6.09%. Dans les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine, l'Union Pirate remporte 3 sièges et Bouge ton Crous 1 siège. Dans le Finistère/Morbihan, ce sont 2 sièges pour Bouge ton Crous et 1 siège pour L'union contre la précarité.

M. Amiard, précise que cette élection va entraîner le renouvellement de l'ensemble des administrateurs courant janvier prochain. Une journée d'accueil pour les nouveaux élus étudiants sera programmée en janvier.

Concernant la prime inflation, **M. Amiard**, indique que le décret concernant le versement de cette dernière d'un montant de 100 € pour les étudiants boursiers est paru ce matin. Elle sera versée à compter du 15 décembre 2021.

Suite au changement de Président à l'Université Rennes 2, le Crous de Rennes accueille au sein de son conseil d'administration, la nouvelle présidente Mme Rivalan Guego et sa suppléante Mme Patricia Legris.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 SEPTEMBRE 2021

M. Amiard, interroge les administrateurs sur d'éventuelles remarques.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	0
Nombre de voix contre	0

3-APPROBATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS EN CDI

M. Amiard, annonce qu'au mois d'octobre, la ministre de l'enseignement supérieur a annoncé le versement d'une prime à destination des agents du Crous pour saluer leur investissement durant ces derniers mois. Cette prime de 400€ va être versée à l'ensemble des titulaires et CDI de l'établissement.

Mais pour les personnels au statut de CDI de droit public qui ne relèvent pas des dispositions propres des personnels du Crous, Il est nécessaire que le conseil d'administration délibère. En effet, leurs contrats ne prévoient pas le versement d'indemnités exceptionnelles. Une vingtaine de personnes sont concernées.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

4- APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°3 DE L'EXERCICE 2021

Mme Lucas, Directrice adjointe du Crous Rennes-Bretagne, indique que le budget de septembre devait être le dernier de l'année civile. Mais suite aux différentes mesures prise par le ministère en fin d'année (prime pour les personnels, compensation de la mise en œuvre du repas à 1€ et compensation des pertes d'exploitations) il faut actualiser la situation budgétaire. De plus, l'évolution de notre activité depuis septembre et la reprogrammation de certains investissements sur 2022 conduits à la présentation d'un budget rectificatif n°3.

Mme Frangeul, Directrice Economique et Financière, précise que le BR3 a permis un pré-bilan des activités restauration et hébergement du 2nd semestre et l'intégration des compléments de subventions pour charge de service public (SCSP). Les aides accordées aux étudiants non consommées seront reprogrammées sur 2022. Une fois l'intégration de toutes ces opérations on note que le solde budgétaire s'améliore et passe de -9.3M€ à -3M€ grâce à la hausse des recettes de 2M€ et à la déprogrammation d'investissements à hauteur de 4.2M€. En comptabilité patrimoniale, on constate une amélioration des agrégats. Alors que nous avons une perte de résultat de 2.5M€ en BR2 et un prélèvement sur fonds de roulement de 0.9M€, nous connaissons pour cette fin d'année un bénéfice et un abondement du fonds de roulement d'un montant de 3.5M€. Cela résulte des compensations de l'Etat et du report de certaines opérations. Le niveau de trésorerie est confortable et le fonds de roulement mobilisable est reconstitué grâce à l'appel des fonds de l'emprunt. Au terme de l'analyse de ces agrégats, le début d'exercice 2022 se présente sans difficultés. Toutes ces prévisions seront consolidées dans le compte financier. En définitif, on note une bonne compensation de l'Etat qui nous permet de maintenir notre trajectoire avec la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). La part d'incertitude restante repose entre autres sur le niveau de l'activité pour décembre, le versement de subventions, la réception des factures d'entreprises et la distinction entre les économies définitives et les reports avec effets de calendrier. En conclusion, 12 mois seront nécessaires pour consolider les données.

A l'issue de toutes ces opérations, les autorisations d'engagements sont estimées à 57.8M€ et les crédits de paiements 65.6M€. La variation de trésorerie est de +6.6M€ et le résultat de + 39 675€. La capacité d'autofinancement atteint 1.32M€ et la variation du fonds de roulement +3.4M€.

M. Jarnigon, contrôleur budgétaire, indique qu'il est compliqué de voir la trajectoire dans sa continuité. Les agrégats sont satisfaisants avec un niveau correct de fonds de roulement et de trésorerie. Il faudra tout de même observer l'évolution de la trésorerie avec les décalages d'une année sur l'autre. Il faut rester mesuré sur la capacité d'autofinancement de 1.2M€ qui est à un niveau faible par rapport à l'estimation de la trajectoire pluriannuelle. Il va falloir attendre le compte financier pour avoir une vision plus précise, même si cela reste compliqué dans ce contexte. D'autant plus que les compensations du Crous interviennent à différents moments sans savoir si cela va couvrir l'ensemble des pertes.

Vote :

Nombre de voix pour	15
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	4
Nombre de voix contre	0

5- APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2022

Mme Lucas, indique que les grandes orientations du projet du budget initial 2022 s'inscrivent dans les 3 objectifs du programme de la vie étudiante :

- Promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations : les crédits alloués aux aides sociales sont en forte hausse. Les bourses ont été réévaluées à hauteur de 1% à la rentrée 2021 soit au-dessus de l'inflation. Le financement des autres aides directes (aides au mérite, à la mobilité...) et les aides spécifiques ont aussi été augmentées. Un recrutement d'assistants sociaux a été effectué.
- Améliorer les conditions de vie et de travail : la politique du logement se poursuit avec « le plan 60 000 ». Le Crous vient d'achever la construction d'un nouveau bâtiment de studios à Beaulieu et poursuit la réhabilitation de bâtiments à Beaulieu et Brest. Le prochain contrat plan Etat/Région (CPER) va prévoir la construction de 400 nouveaux logements, 300 pour Rennes et 100 à Brest. De plus en 2022 est maintenu le gel des loyers. Concernant la restauration, la mesure du repas à 1€ pour les étudiants boursiers et ceux en situation de précarité est reconduite. Des crédits supplémentaires sont aussi dégagés pour l'application de la loi Egalim.
- Développer le suivi de la santé des étudiants et le soutien aux activités associatives culturelles et sportives : pour rappel le financement est assuré par des crédits dédiés mais aussi par la contribution vie étudiante (CVEC). Pour 2022, il est prévu la généralisation des distributeurs de protections périodiques dans les résidences et restaurants. Les actions de médecine préventive contre les addictions et souffrances psychologiques sont renforcées. Le financement de la rémunération des étudiants référents en résidence est maintenu. Les projets et initiatives culturelles et sportives émanant des étudiants continueront à être soutenu.

Le contexte de la construction budgétaire repose encore sur de nombreuses inconnues du fait de l'évolution de la crise sanitaire et de ses impacts sur le niveau d'activités. Il faut par conséquent considérer ce budget initial 2022 comme une première étape qu'il faudra réviser en cours d'année. Le montant de la SCSP qui nous a été versé n'est pas définitif et sera abondé après analyse des effets des nouvelles mesures et la réalisation du compte financier.

M. Barazer-Rittoret, élu étudiant invité Union contre la précarité, salue l'initiative du Crous pour le recrutement des étudiants référents pour renforcer le lien social en résidence. Il s'interroge sur le nombre d'étudiants recrutés, leurs nombres d'heures de travail et leurs salaires.

M. Amiard, indique qu'une cinquantaine de référents travaillent en moyenne 10h/semaine mais parfois plus selon la période. Ils sont rémunérés au SMIC. Le principe repose sur 2 résidents référents par résidence (4 pendant le confinement). Il rappelle que le Crous de Rennes avec deux autres Crous ont été en mars 2020 à l'initiative de ce projet.

Mme Frangeul, présente la partie technique du budget initial 2022. L'hypothèse de départ, c'est un scénario de contexte sanitaire avec un impact faible sur le niveau d'activité. L'année de référence choisie est 2019.

Concernant les recettes, nous avons valorisé le repas à 1€ pour le 1^{er} semestre car nous connaissions déjà le montant de la compensation de l'Etat à savoir 1.6M€. Ce sera aussi la première année pleine concernant le parc locatif avec une augmentation de l'offre de logements grâce à l'achèvement quasi-total des réhabilitations sur Beaulieu et Brest. L'établissement a aussi perçu plusieurs subventions : 50 000€ pour renforcer le service social, 137 000€ pour la protection sociale complémentaire, 204 000€ pour rémunérer les étudiants référents, 5.2M€ pour le traitement du CAS pension et 308 000€ pour la lutte contre la précarité menstruelle.

En termes de dépenses, les aides apportées aux étudiants non utilisées en 2021 sont reportées sur 2022. Tout comme les niveaux de décaissements des opérations pluriannuelles. Des études pour le futur PPI sont retracées en fonctionnement à hauteur de 200 000€. La prévision d'une augmentation des tarifs de viabilisation pour

l'électricité et le gaz est également à prendre en compte. Tout comme la mise à jour du niveau de décaissement fin décembre avec le report des factures non réglées à la fin de l'exercice 2021.

A l'issue de cette hypothèse de travail, nos recettes s'élèvent à 70M€ et nos dépenses à 78.7M€ ce qui entraîne un solde budgétaire négatif de -8.7M€. Cette perte est liée au report de certaines opérations du BR 3 sur le BI 2022 ainsi que du poids des opérations d'investissements. En effet, en fin d'exercice des subventions ont été versées et l'emprunt n'est toujours pas encaissé. Une partie de l'autofinancement a été mobilisée.

En comptabilité patrimoniale, on constate une perte de résultat de 1.5M€, une insuffisance d'autofinancement de 400 000€ et un prélèvement sur fonds de roulement important de 8.3M€. Ces agrégats négatifs s'expliquent par le déport 2021/2022 et le poids d'opérations spécifiques de 1.4M€. La SCSP définitive reste encore à connaître. Le niveau de trésorerie ne fait pas apparaître de tensions et le fonds de roulement mobilisable se maintient. Tout cela reste à consolider avec le compte financier 2021. La trajectoire repose encore sur des incertitudes et inconnues en raison de la crise sanitaire. L'exercice 2022 verra la 1^{ère} intégration du nouveau PPI. Les autorisations d'engagements sont estimées à 74,5M€ et les crédits de paiements à 78.6M€. La variation de trésorerie est de - 8.8M€.

M. Jarnigon, indique que ce budget est marqué par une fin de cycle avec un prélèvement important sur la trésorerie et le fonds de roulement entraînant un solde budgétaire négatif. Cela n'est pas inquiétant. Il souligne le flou qu'il peut y avoir autour de la masse salariale suite au transfert du CAS pension au Crous car on ne sait pas encore à quelle hauteur cela sera compensé. Le niveau d'insuffisance d'autofinancement n'est pas satisfaisant. Mais à ce stade-là, c'est difficile de s'y référer car certaines données sont provisoires. Il faudra attendre le budget rectificatif avec l'intégration du contrat plan Etat/Région 2022-2027. Le Crous va rentrer prochainement dans une nouvelle phase par rapport à sa politique d'investissement.

M. Amiard, confirme avoir élaboré un exercice prudent en raison de la méconnaissance du montant de certaines subventions. De plus il faut prendre en compte la prise en charge par les Crous des pensions civiles des fonctionnaires. Pour Rennes l'estimation est de 5.5M€. Aujourd'hui le budget présenté n'est pas structurellement déficitaire.

M. Barazer-Rittoret, demande ce qu'il est prévu en termes de constructions de logements hormis Rennes et Brest.

M. Amiard, précise que nous voyons de financement soit en tant que locataire d'un bailleur social soit en tant que maître d'ouvrage sont possibles. Dans le cas des 400 futurs logements prévus à Rennes et Brest le Crous sera propriétaire. A Saint-Brieuc la construction d'une résidence est lancée et sera propriété du futur office de l'agglomération. Le Crous y sera locataire pour une durée de 12 ans. Dans ce cas de figure précis, l'étudiant est sous-locataire. Sur d'autres sites, où le Crous ne maîtrise pas le foncier et où un besoin peut exister, l'établissement peut devenir partenaire d'une collectivité ou d'un bailleur pour construire une résidence.

M. Barazer-Rittoret, s'interroge pour Quimper, Lorient et Vannes où depuis la crise Covid, les prix de l'immobilier ont augmenté, il devient aussi difficile pour les étudiants de trouver un logement. Par exemple à Lorient proportionnellement au nombre d'étudiants, la part de logements Crous est très faible. Il indique qu'il sera nécessaire de revenir sur ce point durant l'année 2022.

M. Amiard, précise que les observatoires territoriaux du logement étudiant se sont emparés de ce sujet et que nous ne manquerons pas de revenir sur ce point tout au long de l'année.

Mme Gohin, représentante élue CGT, indique qu'elle s'abstiendra de voter. Le repas à 1€ a rencontré un fort succès en Bretagne ce qui est un bon point mais cela a entraîné du travail supplémentaire pour les personnels. Pour faire face il est nécessaire d'augmenter les autorisations d'emplois. Il ne faut pas oublier la réalité du

terrain et la souffrance du personnel. Concernant la prime exceptionnelle, elle indique que c'est suite au mouvement lancé par la CGT le 18 octobre dernier et après avoir été reçu par le ministère que cette dernière a été accordée pour tous les personnels.

M. Amiard, confirme que la fréquentation des restaurants est supérieure d'environ 20% par rapport à 2019.

M. Camus, élu représentant UNSA A&I, tient à saluer les anciens et les nouveaux élus étudiants. Il rappelle l'importance de former les nouveaux élus afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au sein du conseil d'administration. Il estime que la présentation du budget est avant tout technique et non politique, mission plutôt réservée au CNOUS. Aujourd'hui nous tendons vers une période normale avec une activité pleine et entière en se rapprochant des exercices 2018/2019. Il rappelle le rôle important des gestionnaires de terrain pour atteindre la performance recherchée. Concernant les moyens dont dispose le Crous, il faut saluer l'investissement de l'Etat dans le contexte actuel. Mais ce qui interpelle c'est que la SCSP n'a pas évolué entre 2012 et 2022. En hébergement, le point positif c'est que suite aux différentes réhabilitations on retrouve un parc de location quasi plein. Ce point est essentiel car les recettes d'hébergement jouent un rôle décisif dans l'atteinte de nos objectifs. Il salue le gel du loyer même s'il rappelle que cela représente une perte de 27 M€ au niveau national.

Il témoigne de l'investissement des personnels en restauration et rappelle que les étudiants ont eu besoin du Crous durant la crise sanitaire. C'est pourquoi il regrette le manque d'investissement et de votants aux élections étudiantes. M. Camus, s'inquiète du financement de l'activité de restauration. Sur la subvention qui nous est attribuée, 13M€ sont injectés dans le fonctionnement structurel des Crous et 90% de cette somme va au financement de la restauration étudiante. A cela s'ajoute l'absence de revalorisation du ticket restaurant depuis 2015. Le coût de production d'un repas étant de 7€, s'il n'y a aucune évolution prochaine de la SCSP et de la participation étudiante, il faudra se poser la question du modèle économique de notre restauration. Couramment les étudiants se mobilisent pour dénoncer toute augmentation de la participation étudiante au coût du repas. Or la mise en place de la loi Egalim et la hausse des coûts de production démontrent que nous avons atteint la limite collective pour maintenir le coût denrées. Comment atteindre nos objectifs de performance avec un coût denrées de 1.40€ ? Il faut rappeler que la plus grande dépense pour un étudiant c'est le loyer. L'UNSA refuse que ce soit les étudiants logés en cités universitaires qui viennent financer le déficit de la restauration. En conclusion, le budget est positif concernant les mesures d'accompagnements conjoncturels, mais présente des incertitudes structurelles. C'est un problème national et c'est pourquoi il faut que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour replacer la restauration au cœur des enjeux.

M. Guillemot, élu étudiant Armée de Dumbledore, revient sur la participation des étudiants aux élections. Il ne faut pas interpréter cela comme un dédain ou un non-attachement au Crous. La nécessité du vote est encore mal perçue et est dû à un manque de communication sur le rôle des élus étudiants. Au quotidien les étudiants restent attachés au Crous malgré les incompréhensions qui peuvent parfois exister. En général la participation des jeunes aux élections est un problème national et cela n'est pas lié spécifiquement aux élections étudiantes.

M. Amiard, souligne que le PPI arrive à maturité et que la section investissement s'élève pour l'an prochain à 18M€. Les investissements engagés par le Crous sont en forte hausse contrairement aux années précédentes. A titre d'information, les marchés de travaux pour le restaurant de l'Etoile vont être signés courant Janvier.

Vote :

Nombre de voix pour	16
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de voix contre	0

6- APPROBATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

Mme Lucas, précise que le décret de 2016 confie le soin aux administrateurs d'arrêter l'organisation des services. Le service patrimoine qui jusqu'ici est constitué d'une équipe assez réduite va être remodelé et renforcé avec l'arrivée du prochain PPI. Le CPER 2022-2027 amènera à conduire 12 opérations pour un montant total de 50M€. Le service sera divisé en plusieurs départements avec une partie du personnel chargé du suivi des opérations CPER et une autre sur la maintenance des bâtiments et le service intérieur. Mme Lucas

indique également le recrutement d'un chargé d'exploitation pour l'unité centralisée de production alimentaire qui ouvrira en 2023. Cette personne sera associée à la future organisation de cette unité.

M. Amiard, précise que l'établissement compte 650 personnels permanents et dispose d'un plafond d'emploi de 765 ETP.

M. Barazer-Rittoret, demande quelle est la part de contractuels et de fonctionnaires parmi les 650 emplois.

M. Amiard, indique que le détail est présenté dans le projet de budget page 16. En 2021, le Crous compte 340 personnels en CDI et 274 fonctionnaires.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

7- APPROBATION DE LA NOUVELLE DENOMINATION DES BATIMENTS DE LA CITE UNIVERSITAIRE DE BEAULIEU

M. Amiard, rappelle que lors de la dernière séance un nom avait été attribué au nouveau bâtiment de Beaulieu en indiquant qu'il serait procédé de même avec les autres bâtiments du site. A chaque lettre de bâtiment a été associé le nom d'un personnage célèbre.

Mme Cousineau, indique que les étudiants logés à Beaulieu ont été interrogés pour proposer différents noms. La parité homme/femme a été respectée pour le choix des noms. Les propositions sont les suivantes : Bâtiment A : Archimède de Syracuse, un grand scientifique grec

Bâtiment B : Madeleine Brès, 1^{ère} femme à accéder aux études de médecine

Bâtiment C : Jean Cocteau, poète, peintre et cinéaste

Bâtiment D : Isadora Duncan, danseuse américaine

Bâtiment E : Duke Ellington, pianiste et compositeur de jazz

Bâtiment F : Ella Fitzgerald, chanteuse de jazz

Bâtiment G : Günter Grass, écrivain allemand

Bâtiment H : Gisèle Halimi, avocate

Bâtiment I : Imhotep, architecte de l'Egypte antique

Bâtiment J : Christine Jorgensen, 1^{ère} personne qui a reconnu avoir fait une opération chirurgicale de réassignation sexuelle

Bâtiment K : Frida Kahlo, peintre mexicaine

Bâtiment L : René Laennec ; médecin français et inventeur du stéthoscope

Bâtiment R : Jean Renoir, réalisateur

Bâtiment S : Niki de Saint Phalle : plasticienne, peintre et réalisatrice

Bâtiment T : Alan Turing : mathématicien et cryptologue

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

8- APPROBATION DU TARIF D'HEBERGEMENT

Mme Cousineau, précise que le Crous rencontre depuis quelques mois une recrudescence de cas de punaises de lit. Le traitement des logements représente un coût pour le Crous et les étudiants concernés, car il faut laver leurs vêtements et parfois les reloger à l'hôtel. Comme le phénomène prend de l'ampleur, le Crous propose de voter un forfait d'aide pour les étudiants impactés. Dans le cas où l'étudiant doit être relogé à l'hôtel, il est proposé un forfait de 35€HT/jour. Pour ceux que l'on peut reloger en cité universitaire il est proposé un tarif de 10€HT/jour de non-disponibilité du logement initial. Ce forfait sera déduit du loyer suivant.

M. Amiard, indique que le Crous de Rennes est moins touché par le phénomène que d'autres Crous.

Mme Clabé, vice-présidente Rennes 1, demande combien d'étudiants ont été concerné ces derniers mois.

Mme Cousineau, précise que depuis septembre nous avons eu une dizaine de cas.

M. Amiard, complète en indiquant que le chiffre est bas rapporté aux 8000 étudiants logés.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

9- INFORMATION SUR LES BUDGETS PARTICIPATIFS EN RESIDENCE

Mme Cousineau, précise qu'à partir d'aujourd'hui est lancé un budget participatif à destination des cités universitaires, ouvert aux étudiants logés et aux personnels qui y travaillent. Le dépôt des dossiers est possible jusqu'au 20 janvier. Les projets seront ensuite étudiés pour étudier leur faisabilité. Au terme de cette étude une commission se réunira avec les nouveaux élus étudiants pour valider les projets retenus. Entre le 22 mars et le 5 avril, les projets seront soumis au vote des résidents et personnels. Les résultats seront publiés le 7 avril. Pour les unités de gestion importantes l'enveloppe est de 10 000€ et 7 000€ pour les plus petites. Sachant que si un projet dispose d'une enveloppe insuffisante il pourra être complété puisque ce budget participatif repose sur les crédits de la CVEC. Les projets peuvent porter sur n'importe quels domaines : accueil, animation, aménagement mobilier... Le Crous de Rennes est le 1^{er} à le mettre en place.

9Bis- NOUVELLE CARTE CAFETERIA

M. Amiard, indique qu'un point à l'ordre du jour sur la nouvelle carte cafétéria a été rajouté. Le Crous fait le choix sans augmenter les tarifs de travailler avec des produits de saison. C'est une expérience qui va être lancée à l'échelle de l'académie.

Mme Nihouarn, Chargée de mission restauration, précise que la nouvelle carte cafét' sera lancée début février.

Le Crous s'engage à ne pas augmenter les tarifs des formules et à ce que les produits soient préparés par les équipes du Crous. L'engagement durable va être renforcé avec l'introduction de produits locaux et de saison ainsi que des produits bios ou sous labels de qualité. Par exemple, les tomates qui sont présentes dans un bon

nombre de nos sandwiches et salades vont être remplacées. Ainsi, les sandwiches américains poulets ou jambon, vont laisser place à l'Indian poulet composé d'un mélange d'épices et au hollandais composé de jambon, gouda et germes de betteraves. Un maximum de produits bleu blanc cœur, AOP et IGP vont être introduits dans nos formules. Pour la carte légale c'est-à-dire les gâteaux et les yaourts, des produits bios ou sous label de qualité vont être incorporés. Certains produits seront remplacés par des briochettes au beurre AOP et par des madeleines bios et locales.

Concernant l'offre chaude 3 paninis sont introduits en rotation chaque jour dont 1 végétarien mais aussi des bowls. La prise en compte de certaines contraintes alimentaires se poursuit avec une offre végétarienne froide et chaude tous les jours, des produits sans porc, sans lactose et sans gluten. La campagne de communication sera prête fin janvier.

M. Barazer-Rittoret, salue l'engagement qualité mené par le Crous. Il demande si cette carte café à vocation à être appliquée sur l'ensemble du territoire breton et notamment à la cafétéria de l'IUT Vannes qui ne dispose pas de plats chauds hormis des pâtes.

Mme Nihouarn, indique que cette carte est normalement harmonisée sur l'ensemble de la Bretagne pour les sandwiches et salades. Mais nous avons quelques sites où il n'y a pas la possibilité de faire du « chaud » pour des raisons de normes de sécurité avec des problèmes d'évacuation de l'air.

M. Amiard, précise que la carte définitive sera présentée dans le courant de l'année. Le Crous prend quelques risques en faisant le choix de retirer quelques produits classiques mais c'est dans l'objectif de privilégier les produits de saison.

10- APPROBATION DES ADMISSIONS EN EN NON-VALEUR

Mme Noel, Agent comptable, présente les approbations de demandes de remises gracieuses et les admissions en non-valeur. Seules les admissions en non-valeur supérieures à 300€ sont soumises au vote des administrateurs. Il s'agit de deux dossiers, un d'un montant de 630€ et l'autre d'un peu plus de 2000€. Elle rappelle que la délibération est obligatoire pour les admissions en non-valeur (ANV) et que ce terme regroupe les créances de loyer qui n'ont pas pu être payées par les étudiants. C'est une perte sèche pour l'établissement mais qui reste au regard des sommes présentées très limitée. Les admissions en non-valeur s'élèveront pour 2021 à 10 640€ ce qui est très bas car cela représente 0.1% du chiffre d'affaires. Notre établissement fonctionnant sur 70% de ressources propres nous sommes vigilants à ce que les recettes soient bien encaissées. Le niveau très bas des ANV est dû au travail important des équipes DUG de l'hébergement pour ne pas laisser les étudiants en difficulté financière et éviter les recours contentieux.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

11- APPROBATION DES SORTIES D'INVENTAIRE

Mme Noel, indique qu'il s'agit d'un « nettoyage » annuel de l'actif. Pour cette année, on note 3 sorties d'inventaires de véhicules. Il n'y aura aucun impact budgétaire sur les agrégats 2021 car ils sont totalement amortis.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

12- CONVENTIONS DIVERSES POUR INFORMATION

M. Amiard, indique que les conventions pour information sont consultables auprès du secrétariat de direction. Il rappelle aux nouveaux élus qu'il s'agit de conventions dont l'approbation du conseil d'administration n'est pas nécessaire. A ce tableau, a été joint une convention de partenariat avec l'association France Victime 35 pour l'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes, sexuelles, discriminations et harcèlements. Les établissements d'enseignement supérieur rennais y ont aussi adhéré. De notre côté cette convention s'appliquera sur l'ensemble du territoire breton.

Mme Clabe, précise qu'il existait au préalable une autre convention entre Rennes 1 et SOS Victime 35.

13- QUESTIONS DIVERSES

M. Amiard, indique qu'il quitte ses fonctions de directeur général du Crous Rennes-Bretagne et qu'il a apprécié travailler avec l'ensemble des acteurs ici présents et souligne leur mobilisation durant la crise sanitaire.

M. Guillemot, tient à remercier tout particulièrement Mme Cousineau pour sa qualité d'écoute ainsi que le service social. Il remercie également les élus du personnel avec qui il a beaucoup échangé. Il a apprécié avoir été représentant au sein du Crous durant 3 ans.

M. Leroux, souhaite au nom de M. Le Recteur saluer le travail des représentants étudiants qui achèvent leur mandat et souhaiter la bienvenue aux nouveaux.

M. Irand, remercie le Clous et les services brestois pour leur engagement.

Les débats s'achevant, **M Irand**. remercie les participants pour la qualité des échanges.

La séance est levée à 12h00.

Le Président de la séance du 14 décembre 2021,



Le Vice-Président Etudiant

Alexandre IRAND

Délibération n°22-03 du conseil d'administration du 15 mars 2022

La Directrice Générale par intérim du Crous Rennes-Bretagne



Blandine LUCAS